

# SOLIDARITE

*Bulletin publié par le Comité de soutien aux détenus  
politiques et contre la répression au Maroc.*

**1<sup>er</sup> Août 1973.**

S O M M A I R E

Non aux Procès montés au Maroc.....	p.2
La répression : moyen pour résoudre les problèmes.....	p.11
La presse Internationale condamne le régime au Maroc.....	p.18
Les tortures au Maroc: témoignages.....	p.30
Le dossier de Kénitra.....	p.38

## PRESENTATION

Une repression féroce, sans précédent s'abat depuis quelque temps sur l'ensemble de forces de l'opposition au Maroc.

Des procès montés de toutes pièces, soigneusement préparés par la police se succèdent à une cadence jamais atteinte dans l'histoire du pays.

Des dizaines de militants appartenant aux diverses organisations politiques, syndicales et professionnelles ( UNFP ), (UNEM), (Nouvelle Gauche), (UMT) risquent des condamnations allant de peine capitale à la prison à perpétuité.

Après avoir dissout l'union nationale des étudiants du Maroc, le gouvernement royal a décidé au courant du mois de mars dernier, de suspendre l'Union Nationale des forces populaires.

Deux procès se déroulent actuellement:

le premier à Kenitra, le deuxième à Casablanca, au cours desquels sont jugés plus de deux cents militants pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

D'AUTRES PROCES SE PREPARENT, CONTRE D'AUTRES GROUPES DE MILITANTS.

Un comité de solidarité avec les détenus politiques, pour la lutte contre la repression au Maroc, a été créé récemment par un groupe des militants.

Son objectif est d'informer l'opinion publique sur la situation des prisonniers politiques marocains afin de susciter une solidarité active avec eux.

La présente brochure est le premier numéro d'une publication périodique destinée à informer l'opinion publique sur la situation de détenus politiques au Maroc.

## NON A U X P R O C E S M O N T E S A U

### M A R O C

Une série de procès est en cours ces jour-ci au Maroc. L'un d'eux se déroule devant le tribunal militaire à Kenitra, depuis le 25 juin de cette année. Il doit décider du sort de 157 compatriotes inculpés d'atteinte à la Sécurité de l'Etat, de détention et port d'armes et de tentative de changement de forme de régime par la violence.

Les militants détenus à Casablanca depuis le mois de février de l'année précédente, ainsi que les responsables de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc seront jugés au cours d'un deuxième procès qui débutera le 31 juillet prochain. Ils sont inculpés d'atteinte à la Sécurité de l'Etat, de détention d'armes, de fabrication d'explosifs.

Depuis le début de cette année, 32 détenus, à la prison civile de Casablanca, attendent à leur tour d'être jugés.

Un quatrième procès est prévu pour octobre 1973 et décidera du sort des 33 militants progressistes, inculpés de distribution de tracts incitant à la grève et pour tentative de reconstitution de parti interdit. La liste des procès n'est pas pour autant close.

### QUE SIGNIFIENT DONC CES PROCES ?

En fait, les procès et les jugements impitoyables qui en découleront ne sont que l'opération ultime de la machine infernale de repression qui fauche et broie les militants avant de les livrer à la justice, en créant de toutes pièces des accusations, et les jugements adéquats.

Il nous faut donc connaître tout ce qui précède les procès avant d'en parler.

Avant le jugement, les militants sont enlevés, kidnappés, par les brigades spéciales, lesquelles relèvent directement du Palais. Ils sont ensuite conduits, les yeux bandés, dans des villas spécialement aménagées et équipées pour la torture d'appareils les plus modernes. Les séances sont dirigées par des agents de renseignement au service des impérialistes. La torture leur est appliquée sous les deux formes "marocaine" et "brésilienne" durant plusieurs semaines et souvent des mois. Plusieurs militants en sont morts - les survivants en gardent des séquelles leur vie durant. C'est dans ces villas de l'enfer que la police tisse la trame des complots, dont le but est de liquider les meilleurs fils du peuple marocain, en les accusant de toute sorte de crimes. C'est dans ces mêmes villas qu'on met la dernière main à ces mises en scène auxquelles on donne ensuite le titre d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de port d'armes, etc... Les vedettes sont choisies et à chaque militant on attribue un rôle.

Cette comédie, une fois mise au point, est ensuite présentée au public, à l'intérieur comme ailleurs. Mais, ces mises-en-scène arrivent-elles à convaincre ? Si la police réussit par la torture à entamer le moral affaibli de quelques uns des militants, il faut dire que la majorité de ceux qui ont été jugés avant ou qui le sont actuellement déjouent complètement le plan conçu et chaque fois, leur procès devient le procès du régime, même.....

Ayant pris conscience que ces procès sont l'occasion de l'isoler et de le dénoncer, le pouvoir cette fois-ci a mieux organisé les choses. Pour les militants jugés cet été, les procès se passent dans les pires conditions.

A Kenitra, les intentions du pouvoir sont claires. Les inculpés ne bénéficient d'aucun droit, même ceux garantis par les lois mêmes du pouvoir, qui sont déjouées ou dont l'appli-

cation est rendue impossible par une série de ruses et de démarches compliquées et non justifiées. Leur but est d'empêcher les inculpés d'assurer leur défense dans des conditions satisfaisantes. Plusieurs faits le montrent:

1/ Les avocats n'ont pas eu connaissance de l'ensemble du dossier de l'accusation, chacun n'ayant eu accès qu'un dossier de l'inculpé qui l'a commis et sans avoir le temps minimum pour étudier toute l'affaire.

2/ Maître A. Bounbid a été convoqué en tant que témoin et n'a pu de ce fait faire partie de la défense.

3/ Les avocats sont fouillés par les gendarmes avant d'entrer à la salle d'audience.

4/ Les avocats algériens n'ont pas été autorisés à assister même à titre d'observateurs aux audiences du tribunal, ce qui est une entrave à la convention judiciaire algéro-marocaine.

5/ Maître Verner Sarstedt, président de Chambre à la Cour Suprême de la République Fédérale Allemande, envoyé par "Amnesty International" et "la Commission Internationale des Juristes" comme observateur, a été expulsé du Maroc, après avoir été empêché d'assister au procès.

Telles sont les violations flagrantes de la loi: sans parler de la non habilitation de la juridiction militaire, incompétence du président de tribunal et du procureur qui ne remplissent pas les conditions pour de telles tâches.

Le déroulement du procès a de son côté révélé de nombreuses vérités:

1. L'acte d'accusation cite 157 inculpés alors que 156 seulement sont jugés. Un des inculpés est absent. Pour quelle raison? Il est fort à penser que son état de santé est critique à la suite des tortures. (1)

---

(1) Le pouvoir vient de reconnaître que le tribunal n'a pu interroger deux des inculpés, car ils sont hospitalisés pour soins. C'est là un témoignage à charge venant du régime même.

2. Il faut rappeler que depuis mars dernier le nombre des détenus et des inculpés dépasse les 2 000. Seuls 157 ont été présentés au tribunal. Où se trouvent donc ceux qui n'ont été ni présentés au tribunal ni libérés? Et pourquoi la police les garde dans ses sinistres geôles ?

3. Il est à craindre que certains d'entre eux auraient succombé sous les coups de leurs bourreaux. C'est ainsi qu'un des inculpés a déclaré avoir vu dans les locaux de la police le corps d'Abdallah NEMRI, résistant connu sous le nom de Merabtine Brahim TIZNITI.

4. Les traces de torture apparaissent encore sur de nombreux détenus et les blessures de la torture ne sont pas encore cicatrisées. Un des inculpés, le Dr Omar El-Khattabi, a bien dit que chaque mot du procès verbal de la police, lui était arraché avec un lambeau de sa chair et son sang. Omar Benjelloun est tombé à trois reprises dans le coma. Omar Dahkeun a déclaré au tribunal que le colonel Dlimi lui arrachait en personne les poils de sa barbe et le brûlait avec sa cigarette. Un fellah de Khenifra a dit qu'ils avaient attaché à un crochet, sa femme nue, afin qu'il reconnût ce dont la police l'accusait. Il y a ainsi une infinité de procédés ignobles de torture.

5. Tous les responsables de la commission administrative de l'U.N.F.P. ont affirmé qu'ils étaient en réalité jugés pour leurs opinions politiques, et non pour autre chose. Ils ont dénoncé l'intention du pouvoir de frapper et liquider le parti.

6. Certains inculpés ayant admis leur participation aux événements du 5 mars ont proclamé leur lutte contre l'impérialisme et le sionisme, qui ont envahi tous les secteurs du pays, et leur intention de libérer les terres marocaines occupées par l'Espagne.

Quant au procès de Casablanca, on s'attend à ce qu'il se déroule dans des conditions très difficiles. Il faut rappeler que les inculpés affronteront le tribunal en l'absence de leurs avocats principaux, puisque ces derniers sont eux aussi jugés par le tribunal militaire à Kenitra. Parmi eux se trouvent les avocats Mohamed KARAM, Omar BEN-JELLOUN, Ahmed BELCADI, Mohamed HALOUI, Abdelaziz BENANI. Ainsi ils auront à affronter seuls, une lutte qu'ils ont décidé de mener de même qu'ils s'engagent à faire le procès du régime, à maintenir leurs idées et leurs activités en tant que Marxistes-Leninistes, qui pour l'édification de la république des ouvriers et des paysans. Pendant un an et demi, ils ont subi toutes sortes d'injustices, de vexations, d'oppression et de privations. Loin de céder, ils ont entamé en prison, une lutte pénible, faisant la grève de la faim durant 31 jours. Ils furent ensuite hospitalisés. Leur lutte a eu un grand écho hors de prison et a suscité une grande compréhension dans les masses. Un soutien effectif leur fut acquis sous toutes les formes à l'étranger. Plusieurs organisations leur ont apporté soutien et approbation pour leur lutte.

Le procès de 32 militants détenus à la prison civile de Casablanca, et dont la plupart sont des élèves et des étudiants, aucune date précise n'a été fixée à leur procès. Les charges qu'on retiendra contre eux sont encore inconnues, en dehors d'atteinte à la Sûreté de l'Etat qui est inéluctable.

D'après certaines rumeurs, la police aurait gelé l'enquête, en attendant de combler les vides de l'instruction, et de trouver des liens entre les "groupes" différents, originaires de cinq ou six villes marocaines = Casablanca, Marrakech, Khemisset, Taza, Fez. Il est possible que la police inculpe certains d'entre eux de constitution ou d'appartenance au Syndicat National des élèves.

L'affaire des 33 militants de Marrakech remonte, quant à elle, avant le grand procès de Marrakech. Elle est liée aux grèves qu'ont connues les établissements secondaires de Marrakech en 1971 et à la célèbre grève des ouvriers des mines de Kattara, près de Marrakech, durant la même année.

Tels sont les procès en cours ou ceux à venir et à travers lesquels, le pouvoir essaiera de donner un cachet de légalité à la liquidation et l'anéantissement des militants sincères, dont le seul crime, est d'adhérer avec franchise et honnêteté aux aspirations et aux luttes des masses populaires marocaines pour la liberté, la démocratie et le socialisme - de défendre farouchement leurs idéaux, de ne pas les renier, et d'avoir choisi de lutter auprès des masses, au lieu de la négociation et de la trêve avec le régime.

Le régime policier, par les enlèvements, les tortures, l'oppression, les procès préfabriqués, les exécutions, les assassinats, croit arrêter la lutte, ou empêcher les soubresauts et les explosions qui menacent d'anéantir les bases de son organisation. Il ignore que la dialectique, répression, lutte est une réalité et concrétisée au Maroc comme dans d'autres pays gouvernés par des régimes autocratiques, réactionnaires, pourris où le pays et le peuple sont mis aux enchères publiques au profit des légions de l'impérialisme qui vivent du sang des peuples.

L'Appareil de répression policier peut-il se demander si les procès, les exécutions, les enlèvements, les détentions ont été et sont encore opérés dans les rangs du peuple marocain depuis l'indépendance fictive jusqu'à nos jours, ont pu arrêter la lutte du peuple marocain en marche?

Qu'il revise ses propres dossiers et qu'il tire leçon de sa propre expérience dans ce domaine, cette expérience très riche et marquée de sang de gègles, de crimes révoltants, dont:

- En 1957 le massacre des fellahs du Rif. Leurs villages étaient détruits, nombreux étaient conduits comme du bétail dans des lieux sinistres où ils devaient passer le reste de leur vie, et plusieurs milliers réduits à la misère.

- Une série de liquidations, d'exécutions, quelquefois après jugement Ben Hamou Fouakhri et Abdallah Aznag exécutés en 1961 à Casablanca - ABDERRAHMANE et Lahcen "CYCLISTE" exécutés la même année à Rabat souvent sans aucun jugement et ce à partir de 1959, lorsque plusieurs centaines de militants étaient condamnés alors qu'ils luttèrent pour donner à l'indépendance formelle octroyée, un contenu populaire et démocratique, le Palais était pleinement décidé à liquider les éléments les plus conscients de l'organisation de la résistance et de l'Armée de Libération, à redorer leur blason aux traîtres, à donner au néo-colonialisme le contrôle des richesses du pays, à mépriser le peuple.

- L'enlèvement de plusieurs centaines de militants progressistes, torturés en 1965 et jugés au cours du procès connu de 1964.

- La boucherie horrible effectuée par l'appareil de la répression dans les rues de Casablanca en mars 1965 et qui fit des milliers de victimes parmi les enfants, les femmes et les vieillards.

- L'enlèvement de Mehdi BEN BARKA, la même année.

- La révolte des paysans à Culed Khelifa et Settat en 1970, était réprimée dans le sang. La même année plusieurs dizaines de militants étaient enlevés et torturés pendant des mois entiers, avant d'être jugés dans le grand procès de Marrakech durant l'été 1971.

- Le procès, la même année, de plus d'un millier de militants, impliqués dans la tentative de putsch à Skhirat, après exécution publique et sans jugement des officiers supérieurs.
- Le deuxième procès de Kenitra en 1972 et l'exécution de 11 officiers.
- Le procès de KHIARI Ahmed et sa condamnation à mort.
- Les procès d'étudiants, élèves et ouvriers innombrables et qui se tiennent dans toutes les villes du Maroc durant les trois dernières années.
- Les colis piégés envoyés aux militants nationalistes et progressistes.
- Enfin les procès en cours et ceux à venir.

Durant dixsept années de fausse indépendance, l'appareil de repression policier ne s'est pas, un seul instant, arrêté de reprimer les militants d'avant-garde et de frapper les masses, qui, forment chaque jour, de nouveaux militants, prêts à prendre la place de ceux qui sont fauchés par la machine de terreur et de la repression.

Rien n'a pu arrêter la lutte des masses marocaines ou éteuffer sa voix. La repression au contraire, leur donne plus de force et d'audace. Le pouvoir est de plus en plus dénoncé et isolé à l'intérieur comme à l'étranger, et a, malgré les efforts desespérés pour sortir de la crise et l'image qu'il veut donner de sa force, sa puissance, son unité, en exposant devant le peuple ses forces de repression, ou en reprimant les organisations progressistes et révolutionnaires, pour cacher son impuissance à résoudre des problèmes incurables, économiques et politiques.

Les militants qui sont jugés aujourd'hui par le tribunal militaire de Kenitra, ceux qui seront jugés prochainement à Casablanca, se présentent devant leur juge avec courage et, défiant le régime, ses tribunaux et ses verdicts, criant à la face de leurs bourreaux:

- NON à la politique de terreur
- NON à la repression et la torture
- NON au pouvoir autocratique et son régime policier, à la dictature et à l'asservissement des masses populaires, travailleurs du Maroc.
- NON au sionisme qui sévit de plus en plus dans le pays
- NON à l'impérialisme et à ses valets qui usurent les valeurs et les richesses de notre pays
- NON à la politique de l'ignorance et l'obscurantisme

Aussi nous appelons toutes les forces démocratiques et révolutionnaires à se solidariser avec les détenus politiques au Maroc, à exiger leur libération, à soutenir la lutte du peuple marocain pour la liberté, la démocratie, le socialisme.

Notre combat fait partie des luttes que mènent les peuples arabes, et les peuples du monde entier, pour l'édification d'une société où l'homme n'exploite pas l'homme.

## L'A REPRESSION : moyen pour résoudre les problèmes

La répression méthodique généralisée est devenue la véritable nature des relations du régime avec le peuple et l'instrument préféré pour affronter les problèmes posés. La généralisation de la répression, comme politique naturelle et fort usitée de la part de l'appareil étatique, trouve ses origines historiques dans la façon dont fut créé le "MAKHZEN". Le rôle attribué continuellement aux organismes de l'Etat était la répression organisée et durable.

Il semble que cette répression a pris un caractère particuliers durant l'indépendance et surtout ces dernières années.

La transformation des organismes du régime comme la police, la gendarmerie et l'armée en instrument dont la tâche primordial est d'opprimer le peuple justifiant par la même sa raison d'être; au fait est devenu comme coïncidant avec la nature de l'Etat de classe. En plus de cela elle prend une ampleur et des signes qui démontrent les contradictions aiguës entre les classes sociales.

Il est indispensable, pour comprendre la nature répressive de l'Etat marocain de parler de la nature du front national qui a conduit le pays à une indépendance politique formelle,

Le mouvement nationaliste marocain, au moment de la lutte contre le colonisateur, était composé d'un large front formé de toutes les classes sociales de la féodalité à lprolétariat en passant par les grandes, moyenne et petites bourgeoisies.

Le programme de ce mouvement se limitait à la revendication de l'indépendance et de la constitution. Cependant cette alliance s'est faite au départ sur un profond malentendu qui causa les années suivantes sa destruction et sa fin.

Aux premières années de l'indépendance un climat de pseudo-entente nationale régnait dans le pays, ce qui a permis à l'aile féodalo-bourgeoise de faire fléchir la balance dans le cadre de la lutte pour la prise du pouvoir.

Durant cette étape, une nouvelle coalition de classe a vu le jour au sein du large front et renfermait dans ses rangs le rassemblement féodalo-bourgeoise. Cette coalition profita de la période de l'entente nationale pour renforcer ses positions au sein de l'appareil étatique et des organismes économiques et sociaux. Au cours de cette période la répression s'est limitée aux réglemets de compte et à l'éloignement de certains éléments qui menacent ce groupe ou un autre du front dirigeant.

En ce qui concerne la classe ouvrière elle usa de paternalisme dont le fait marquant était la présence de MOHAMED V ou du prince héritier aux festivités des travailleurs. Par contre, les paysans n'étaient pris d'aucune considération et en particuliers les paysans pauvres les petits et les moyens qui forment la majorité écrasante des habitants.

Même durant cette période dont on peut dater la fin à 1958, commencent à apparaître une aile féodale et une aile bourgeoise. Dès cette époque on s'est aperçu que l'alliance féodale placée autour du trône s'employant constamment à se procurer les moyens nécessaires pour s'accaparer le pouvoir. La politique de cette première période s'est soldée par plusieurs tentatives visant la destruction des forces politiques et sociales les unes par les autres. C'est durant cette période que commence la politique de division que l'on connaît. L'aile féodale a entrepris dans ce premier temps d'abattre les tendances du mouvement nationaliste bourgeois les unes par les autres.

La résistance contre le parti de l'ISTIQLAL, la droite de parti contre la gauche. Puis jouée la carte régionaliste et raciale pour frapper le parti dans son ensemble et affaiblir sa puissance nationale.

Dans la seconde phase la politique de la tendance féodale s'appuys sur la police et l'armée contre les civile.

La mort de MOHAMED V peut être considérée comme un tournant décisif dans le développement de l'alliance nationale de classe.

L'accession de HASSAN II au pouvoir s'est caractérisée par la dissolution de l'ancienne alliance nationale et la prise du pouvoir par la nouvelle féodalité. Comme s'est caractérisé l'avènement de HASSAN II par une tentative sérieuse de mise en place d'une nouvelle base sociale (policrière-mokhzenienne) du pouvoir politique, ce qui l'a entraîné dans des contradictions avec la bourgeoisie traditionnelle, la petite bourgeoisie, la classe ouvrière et les paysans pauvres. Dans ce contexte le palais s'employa à la résurrection de la féodalité traditionnelle et à consentir d'énormes avantages aux officiers supérieurs, aux hauts fonctionnaires et à ses proches collaborateurs.

Le palais lui-même, sous Hassan II est entré dans le cycle de l'économie moderne, puisque le roi est le plus grand propriétaire foncier du pays. Ses activités économiques se situent à tous les niveaux: entreprises industrielles, banques, commerce, bourse.

Un grand nombre des membres de la famille royale forment une partie de la bourgeoisie comprador, s'emploie de diverses manières à piller méthodiquement les richesses nationales.

Il est clair, de part les déclarations et les positions de Hassan et d'une étude rapide de la nouvelle position de la famille royale dans le cycle économique que la plate forme sociale du pouvoir

politique était sur le point de se transformer de la féodalité traditionnelle à une nouvelle classe mi-féodale, mi-bourgeoise. Cette étape transitoire s'illustre dans le cadre de la monarchie agricole dans la politique des barrages et l'appropriation systématique des terres récupérées de la colonisation et en résumé dans l'ambition d'une classe sociale d'origine féodale, à sa tête HassanII d'occuper la place vide du capitalisme colonial.

Cette étape trouve également sa signification dans les déclarations souvent répétées de HassanII qui dit vouloir enrichir les pauvres sans pour cela appauvrir les riches. En d'autres termes il veut créer une nouvelle classe qui lui soit reconnaissante de son existence économique et politique.

Cette tendance policière de la base sociale du pouvoir, est responsable de l'existence de la bourgeoisie traditionnelle dans l'opposition. Cette classe qui se dissimulait sous le voile de la lutte contre le capitalisme étranger, projetait de s'approprier les intérêts économique du capitalisme européen au Maroc.

Cette tentative s'est soldée par des échecs successifs, conséquence du continuel désarroi du palais et de ses alliés au cours de la réalisation des divers projets. La petite bourgeoisie fut écartée de sa position; car sa soeur aînée (la bourgeoisie nationale) l'a privée des droits et des acquis dont elle jugeait être la seule bénéficiaire. Elle pouvait par contre faire sortir la petite bourgeoisie de l'impasse psychologique et économique.

Pour ce qui est de la classe ouvrière, autre victime à sauver dans la structure sociale marocaine, le manque d'éclaircissement entre ses revendications quotidiennes qui sont sa raison d'être, et ses attributions politiques, avant-gardes des classes sociales opprimés, l'a empêché jusqu'à présent de prendre la main les destinés

de la société. De même que les antagonismes, dans la première période de la vie de l'alliance nationale à laquelle elle appartenait durant la lutte anti-coloniale, l'ont détourné d'une vision de classe claire et l'ont empêché de considérer le jeu de l'ennemi de classe.

Cette analyse reste valable jusqu'à l'insurrection de mars 1963, commencement de l'histoire nouvelle du Maroc et l'annonce d'une profonde rupture entre le peuple et le régime monarchique.

Nous remarquons que la répression qui avait jus jusqu'à présent la forme d'épuration et démocratique si l'on puisse dire, puis une nouvelle forme. Jusqu'au printemps 1965 le pouvoir monarchique essaya de jouer le jeu d'Union Nationale par la provocation des problèmes de frontière avec l'Algérie et les revendications de la Mauritanie et du Sahara.

Serait-ce par pure hasard que depuis cette année le pouvoir révisé sa politique . Il entreprit des contacts qui aboutissent à la reconnaissance de la Mauritanie pour faire face (ou du moins son appareil répressif) aux dangers à l'intérieur du pays. En même temps le doute s'installa au sein même des dirigeants de l'appareil répressif sur la capacité du pouvoir à se maintenir et jouer sur les contradictions sociales.

Depuis cette date la répression pris une nouvelle tournure. Après qu'elle n'était qu'une partie d'une politique générale visant à apaiser le front social, elle devient la seule politique suivie.

Avec l'intensité et le raffermissement des contradictions entre la classe dirigeante d'une part, avec l'accroissement du doute au sein du pouvoir lui même dans sa capacité de continuité.

Les exécutions de 1964, les massacres collectifs à Casablanca, l'enlèvement de MEHDI BEN BARKA les régléments de 1965 sont autant

de preuves de la nouvelle orientation du régime.

Devant l'impossibilité de délimiter les étapes historiques à l'aide d'une muraille de Chine, nous découvrons dans la période suivant l'insurrection de mars 1965, les vestiges d'une politique révolue ( politique de répression et de négociation ). Cette politique s'est caractérisée par des scènes de rencontres entre les délégués du palais et les représentants des divers partis politiques. Les conversations tournèrent autour de la possibilité d'associer les formations politiques à un gouvernement national de transition. Nous pouvons dire que la politique du palais après mars 65 oscillait entre la répression et les négociations et que la répression était constamment transcendante.

Puis ce fut l'éclatement du pouvoir de l'intérieur. La 1<sup>o</sup> tentative de coup d'ETAT à SKHIRAT (10 juillet 1971.) est due à un groupe d'officiers qui voulait abattre le régime monarchique sous la couverture de la lutte contre la dégradation et la corruption. C'était la première défaite du régime du sommet à la base.

Après y avoir fait face par la répression et les éliminations physiques que l'on sait, il commença une série de négociations et des élections truquées.

L'année suivante il enregistra sa seconde défaite qu'il affronta de la même façon : répression, exécutions, épuration au sein de l'armée, négociations et promesses à l'opposition politique traditionnelle.

FINALEMENT LE POUVOIR AFFRONTA LES EVENEMENTS DE MARS 1973 PAR LA SEULE REPRESSION, SANS PLUS.

Le pouvoir royal s'isola de plus en plus . Sa base sociale se replia sur elle-même et sa répression redoubla de férocité.

Au cours de la période allant de 65 début du tournant du cheminement du pouvoir dans la répression, à l'année 1973 où la répression est devenue seule pratique du pouvoir et le seul moyen pour affronter les problèmes, des changements radicaux se sont produits dans la situation des forces politiques et sociales. Durant ces dernières années et particulièrement le début des années 70 la lutte de classes s'est accentuée par la solidarité de la lutte du prolétariat dans les villes et les campagnes d'une part et de l'autre par l'enracinement des positions politiques des partis bourgeois et petits bourgeois après la déception de ses dirigeants en la possibilité d'entente avec le régime et la réforme à l'intérieur sur même moment une nouvelle gauche a vu le jour, transfuge d'anciennes formations politiques et que voir les problèmes sous un autre angle.

Il ne peut que toutes ses transformations n'ont pas jusqu'à présent aidé à une juste processus stratégique pour résoudre le problème de la révolution au Maroc, mais ce qui est incontestable c'est qu'elles ont aidé à l'isolement du pouvoir et ont découvert sa nature de classe, son alliance coloniale et l'ont poussé à compter sur la répression et à la répression seule pour résoudre les problèmes et les contradictions sociales aiguës et accentuées.

LA PRESSE INTERNATIONALE CONDAMNE LE  
REGIME AU MAROC

Dix sept ans après l'indépendance du Maroc, la seule réalisation durégime est : l'édification d'un puissant appareil de répression dont la renommée dépasse largement les frontières marocaines.

La nature de la monarchie marocaine et son pourrissement font d'elle un des rares régimes au monde - à l'exemple de celle d'Iran et des juntes militaires de la Grèce et du Brésil - qui, de l'avis unanime de l'opinion internationale, entrave avec des méthodes dignes du Moyen Age, la marche de leur peuple vers le progrès.

Pour les militants marocains qui ont survécu à la sombre époque coloniale, les méthodes de répression du régime dépassent largement dans leur atrocité celles du colonialisme français durant le protectorat. Depuis des années le nom du pouvoir monarchique et ses agissements criminels envers le peuple marocain tiennent une large place dans les colonnes de la presse internationale.

En 1961, après la mort de Mohamed V dans des circonstances obscures, l'accession de Hassan II au pouvoir provoqua une grande inquiétude au sein des éléments conscients et progressistes marocains. Le sort des libertés fondamentales du peuple marocain devient incertain car les multiples déclarations de Hassan II alors qu'il était encore prince héritier, son agressivité injustifiée envers l'opposition laissait peu de doutes sur son action politique. La première mesure de Hassan II fut l'éloignement de tous les éléments nationalistes du pouvoir, ces mêmes éléments qui avaient lutté pour l'indépendance du pays, et le retour de la famille royale au pouvoir. Hassan II leur préféra des traîtres bien connus pour leur collaboration avec le colonialisme. Cette situation ne tarda pas à attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale.

En 1963, le pouvoir mena une large campagne de répression dirigée essentiellement contre les membres de l'UNFP sous prétexte de la découverte d'un complot visant le renversement du régime monarchique. Mais l'opinion internationale ne s'est pas laissé tromper par cette machination qui eut aussi un grand retentissement dans la presse. Dans le quotidien français "Le Monde" du 7-8-63, le célèbre historien français Charles André Julien ami de Mohamed V et de son fils Hassan II a écrit : "...Je n'ai pas rencontré un seul de mes compatriotes, qu'il soit parisien ou provincial, qui crut à la réalité du complot, et les echos qui me viennent à travers les domaines d'information, d'Angleterre et des Etats Unis traduisent un égal scepticisme. En France, notamment on est porté à croire que la police n'est pas toujours étrangère aux complots qu'elle découvre en des circonstances politiques qui lui sont opportunes(...) La monarchie alaouite a vécu depuis sa fondation dans la hantise des complots . Les sultans dépensèrent des trésors d'ingéniosité ou prirent des mesures extrêmes pour opposer caids, oulemas, cheikhs de confréries, maghzens et sévirent préventivement contre des menaces dont certaines avaient peu de fondement ". Le même echos vient des Etats Unis. Le New York Times du 16-8-63 écrivait : "... Apparemment le roi Hassan II vient de lancer une opération pour éliminer de la scène politique les hommes qui ont gagné l'indépendance marocaine et ceux qui ont restauré la légitimité du trône en 1956 (...) La plupart de ceux qui appuient le roi furent il y a dix ans des collaborateurs de l'ancien régime colonialiste". Et dans son édition du 17-8-63, le même journal disait : "... La marche vers un régime constitutionnel commencée par feu Mohamed V a été renversée".

Cet aspect de vengeance qu'a revêtu la campagne de chasse au leader du mouvement nationaliste a été pleinement saisie par un grand nombre de personnalités internationales, surtout du monde juridique. L'avocat français Monsieur Claude Faux écrit : "On a souvent dit que ce dernier ( Hassan II) était le symbole du progrès, de la culture et de l'esprit moderne en Afrique du Nord.

Que cet homme utilise à l'égard de ses adversaires politiques les méthodes moyenageuses des vieux dictateurs obscurantistes révèle assez quel esprit rétrograde il dissimule ordinairement". Nous citerons aussi un autre avocat : Gisèle Halimi qui écrit notamment : " Hassan II ne bénéficie ni du respect ni de la loyale affection dont jouissait Mohamed V personnellement de la part de tous les marocains même progressistes". Quant à Temoignage Chrétien du 15 - 8 - 63, il s'est demandé "Nous nous trouvons aujourd'hui devant une politique de bâton et tout le problème est de savoir si cette politique est temporaire ou définitive".

La réponse de Hassan II à cette réflexion a été l'escalade dans la répression, un défi plus grand à l'opinion nationale et internationale et une violation flagrante des principes les plus élémentaires de la liberté individuelle et de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme.

Les traîtres dont Hassan II s'entoura s'emparèrent de l'appareil judiciaire, ce qui leur permit de liquider "légalement" leurs adversaires du mouvement nationaliste. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le procès de Mars 1964 qui a suscité une vague d'indignation dans différents pays du monde. Pour ceux qui ont suivi cette parodie de procès, il était clair que le pouvoir royal était peu soucieux de connaître la vérité sur le soi-disant complot. Son objectif était la création d'un cadre juridique faussé qui lui permettrait de liquider les nationalistes échappés aux guillotines du colonialisme.

Dans "Le Monde" du 22-3- 4 Monsieur René William Thorp, bâtonnier des avocats parisiens écrit : "La monarchie marocaine se trouve à la croisée des chemins, là où les pays choisissent selon leur option entre la justice et la tyrannie".

En réalité, l'option choisie par Hassan II depuis son accession au pouvoir était claire. Pour dissiper toute équivoque, il commet en 1965 le crime le plus atroce dans l'histoire du Maroc : la boucherie dont des milliers d'enfants ont été victimes lors des manifestations du 23 Mars à Casablanca et dans d'autres villes du pays. Manifestations que des milliers d'élèves et d'étudiants ont organisé pour protester contre une décision du Ministre de l'Education Nationale qui les prive de leur droit légitime à l'enseignement. Des centaines de parents sortis dans la rue pour essayer de sauver leurs enfants des balles de l'armée royale subissant le même sort.

Une fois de plus, le pouvoir monarchique essayait de justifier ces crimes en rejetant la responsabilité des événements sur des personnes non intégrées au régime et sur des "éléments étrangers". C'est ainsi que le pays a connu une vaste chasse policière dirigée contre les enseignants syriens et irakiens au Maroc.

Lors de ces événements l'opinion internationale a fait preuve de bienveillance et ne s'est pas laissé tromper par le régime. La presse a mis l'insurrection des élèves, des étudiants et des couches sociales laborieuses dans son vrai contexte. Elle a fait une liaison objective entre les événements et la dégradation de la situation économique, sociale, et la misère de plus en plus grandissante de l'écrasante majorité du peuple marocain. L'"Humanité" du 25-3-65 écrit " Depuis 1959, les salaires sont pratiquement bloqués. Pourtant la hausse des prix a dépassé 50 %. Par exemple, le sucre qui est un produit de grande consommation au Maroc a subi une hausse de 80 % entre le mois d'Aout 1963 et le mois de Mai 1964. La conséquence directe de cette situation : la consommation des masses populaires a diminué de 15 % par tête depuis 1960 (...) et 25 % de la population active des villes est sans travail, à la campagne la situation est plus critique : plus de 50 % de la population active est sous-employée". Le journal bruxellois "Le Peuple" écrit quant à lui : " La décision du ministre de l'éducation nationale ne peut être à elle seule la cause de la profondeur qu'ont

prit les évènements" (3-4-65). Pour le "Monde Diplomatique" (Avril 1965) la cause des évènements est : "la colère des étudiants et la misère des chômeurs", De son côté, "France-Nouvelle" (du 31 mars-6 Avril 1965) écrit : "Les étudiants et les élèves descendent dans la rue ! Pourquoi ? parce qu'ils subissent directement l'oppression, parce que la faim du corps et de l'esprit insatisfait donne très tôt une conscience politique, une conscience de classe à des adolescents mûris par le malheur quotidien et par les espoirs étouffés (...). Ou bien le souverain devra faire preuve de son option en faveur de la démocratie, et l'on sait quelles en sont les conditions, ou bien, réduit à s'appuyer sur l'armée, il sera la marionnette d'une junta militaire fascisante, et l'on sait comment se termine ce genre d'aventure". Le choix de Hassan II était déjà fait lorsqu'il décidait de s'appuyer sur une armée et une police encadrée par des "experts" français et américains.

Au lendemain des sanglantes repressions du 23 Mars 1965, malgré l'indignation de l'opinion internationale, Hassan II exécuta 14 nationalistes impliqués dans le "complot" de 1964. Le 29 Octobre de la même année c'était l'assassinat du progressiste marocain Mehdi Ben Barka . Ce lâche assassinat a confirmé d'une façon flagrante la collaboration directe du régime avec les différentes forces impérialistes pour la liquidation des éléments nationalistes marocains.

Rien d'étonnant. "Ben Barka par son militantisme au niveau de tout le Tiers Monde était une source d'inquiétude permanente pour les impérialistes. Le rapport présenté au Palais ( par les services de renseignement américains) lorsque Ben Barka s'est rendu à La Havanne pour y préparer la grande conférence tricontinentale a été particulièrement volumineux. (Le Nouvel Observateur du 16-22- Février 1966) La même revue poursuit : " En échange de l'aide présentée pour la liquidation de Ben Barka; les services de renseignement français ont obtenu de Hassan II l'autorisation d'élargir leur réseau d'espionnage au Maroc considéré comme étant le base essentielle des services de renseignement français en Afrique.

De son côté, "France Nouvelle" ( Janvier 1966) écrit : "La collusion du régime marocain avec les services de renseignements Américains et Français n'étonne pas les observateurs qui savent que depuis des années le Maroc est devenu la base principale de leur activité. Ils n'ignorent pas les relations qui se sont nouées au fil des ans entre les services de renseignement de ces deux puissances et l'armée et la police marocaine qui recrutent "dans le cadre de la coopération" six cent français et soixante américains dont des responsables importants de la C.I.A." .Et dans son éditorial consacré à ces événements l'hebdomadaire algérien "Révolution et Travail" n° 103 du 19-11-65 écrit notamment : "...Tout se passe comme si ces messieurs étaient sûrs que l'affaire ne pouvait déboucher sur rien , que les déclarations jusqu'aboutistes ( faisait allusion aux déclarations du général De Gaulle) n'étaient que des déclarations et que l'enquête si elle devait être poursuivie allait nécessairement atteindre un palier qu'elle n'allait pas crever".

Depuis l'indépendance, l'histoire du Maroc est un processus d'événements presque quotidiens. Nous n'en avons énuméré que les faits les plus marquants pour arriver au terrorisme de 1969 qui continue jusqu'à aujourd'hui.

Cette année là, le Maroc a vu une escalade de la répression sans précédent , une large campagne d'arrestations a eu lieu dans les rangs de l'opposition UNFP, étudiants, et toutes les forces progressistes.

Deux militants de l'UNFP ont été livrés aux bourreaux de Hassan II par le pouvoir fasciste de Madrid . La plupart des agences de presse étrangères ont souligné que cette opération rentre dans le cadre des échanges de services entre Franco et Hassan II. "(En livrant aux autorités marocaines les deux militants de l'UNFP le régime de Franco a voulu prouver par ce geste sa bonne volonté de sauvegarder les relations de bon voisinage qui existent entre Rabat et Madrid malgré les problèmes qui se posent entre les deux pays par l'occupation de territoires au nord et au sud du Maroc par l'Espagne".

Cette fois, Hassan II a voulu changer le scénario traditionnel de ses accusations : il a annoncé que sa police avait découvert un complot fomenté par des marocains visant le renversement d'autres régimes arabes. Son objectif était double :

- détourner l'attention de l'opinion nationale et internationale des agissements de sa police répressive,
- amener les régimes en question à collaborer avec lui pour la liquidation des militants marocains à l'étranger.

Mais aucun de ces objectifs n'a été atteint. Les régimes en question ne se sont pas laissés tromper par ces mensonges. Quant à l'opinion internationale elle a, une fois de plus, condamné énergiquement le régime monarchique qui sombra de nouveau dans l'isolement.

La tentative de l'impérialisme français pour ce sortir de cet isolement, avec l'aide de ses services policiers, n'a pas réussi. Les objectifs de cette "coopération" étaient l'assassinat et l'enlèvement des militants marocains se trouvant en territoire français. La liste de ces derniers était longue. La première victime de ce vaste plan a failli être l'étudiant marocain Hamid Barrada condamné à mort pour s'être opposé à l'agression de Hassan II contre l'Algérie en 1963. Cette nouvelle campagne de répression a échoué grâce à une large protestation de l'opinion nationale française; la presse quant à elle a réservé nombre de ses colonnes à cette affaire. Dans un article intitulé "La méditerranée des polices" la revue française "Les temps Modernes" écrit : "... Une semaine après, Barrada peut rentrer chez lui avec la promesse officielle d'une carte de séjour. C'est le résultat de l'action militante immédiate, de l'intervention des intellectuels et des avocats. C'est un mauvais point pour le prestige de la police française. Une affaire classée ? Non, une affaire ratée. Le coup a été tenté; qu'il ait échoué ne change rien. Dans une autre conjoncture politique il eût pu réussir : en Espagne. (...). Le gouvernement français soucieux de ne pas laisser aux américains et aux allemands l'exclusivité de l'exploitation impérialiste du Maroc, a décidé de tirer un trait sur l'incident Ben Barka". Plus loin, commentant les déclarations de Hassan II après la "livraison" par Franco

des deux militants marocains Ajar et Bendjelloun la revue écrit : "...  
"... cela justifie a posteriori l'organisation de la chasse aux mili-  
tants progressistes marocains à l'étranger, tout en étant un argument  
dont dispose Hassan II pour demander de l'aide à ses patrons impéria-  
listes(...) Avec l'opération espagnole, le pouvoir royal réédite à  
quelques variantes près la mascarade de 1963. L'objectif est le même:  
décapiter toute opposition. Terreur collective et permanente à l'in-  
térieur, "récupérations" individuelles à l'extérieur: la répression  
atteint un degré encore inégalé au Maroc. Le parti de la Libération  
et du Socialisme est interdit, ces dirigeants emprisonnés. Les mili-  
tants de l'UNFP sont perçassés, enlevés, torturés. L'armée intervient  
contre un mouvement paysan à 100 Km de Casablanca : 6 morts, des  
dizaines de blessés, 200 disparus. A Casablanca, des rafles monstres  
dans les quartiers peuplés se soldent par des centaines de disparus  
C'est à croire que le Maroc n'est plus qu'un vaste complot".

En effet, le comploteur contre le roi est tout le peuple  
marocain opprimé. Un regard sur le dossier des organismes de répression  
du régime permettrait de se rendre compte que l'écrasante majorité de la  
jeunesse marocaine qui représente 70 % de la population désapprouve le  
régime et souhaite sa disparition quand elle n'est pas engagée dans une  
action militante pour sa liquidation.

Les causes de ces mécontentements sont claires : dans un  
article publié par la revue "Afrique-Asia" ( 5-18 Juin 1971) on pouvait  
lire : "... En 1969, les statistiques présentées par les différents  
organismes marocains et étrangers ont révélé que la situation écono-  
mique et sociale devient de plus en plus catastrophique. Le niveau  
de consommation de masses est en baisse permanente (avec une moyenne  
de 3 % par an depuis 10 ans) Les dettes de l'Etat envers l'extérieur  
atteignent le 1/3 du revenu national(...) La corruption est généralisée  
à tous les niveaux de l'administration de l'Etat".

Le pourrissement du régime marocain n'est plus un secret pour personne. Sa corruption est largement commentée par la presse internationale. La revue française "Politique d'Aujourd'hui" (Janvier 1970) écrit : "les exemples de concussion sont multiples et même reconnus dans les milieux officiels" et dans un article sur la crise agricole, la même revue écrit " ... Quant aux autres terres possédées par des colons qui représentaient 300 à 400 mille hectares, la moitié environ en superficie reste aux mains de ces mêmes colons. L'autre moitié ayant été vendue volontairement par eux. Notons que, pour procéder à de telles transactions, une autorisation gouvernementale est nécessaire ; cette procédure permet-elle aussi d'opérer les choix politiques en considération des objectifs du ministère de l'Intérieur ... et du souverain lui-même. De différents côtés, on m'a affirmé que, trop souvent, on accordait le droit d'achat à des fonctionnaires enrichis de façon plus ou moins licite, et qu'une fraction importante de ces terres étaient acquises par Hassan II lui-même, qui accroît ainsi, régulièrement la superficie de ses biens personnels; on m'a cité de tels faits dans la riche région du Gherb, près de Meknès, au Sud-Ouest de Marrakech et dans la zone d'Agadir. Certains affirment que ces terres privées de la couronne atteindraient 100 000 hectares et que, bien souvent, elles seraient acquises à la suite de pressions plus ou moins avouables. En tout cas, chacun s'accorde à reconnaître que ces terres sont bien exploitées le plus souvent d'ailleurs par des fermiers européens. La couronne paraît s'attacher beaucoup plus à la bonne gestion de ses propres terres qu'à celles de l'Etat"; et à propos de l'isolement total du régime "... la classe ouvrière représente une force dangereuse (...) c'est elle qui a manifesté à côté des étudiants à Casablanca en 1965 lors des événements qui ont failli provoquer la chute du régime (...) D'autre part, la multitude de petits paysans qui vivent de plus en plus durement resteront-ils stoïques et considèreront-ils toujours que c'est Allah qui est responsable de leurs difficultés (...) Enfin, il y a la jeune génération avec laquelle il faudra compter. Celle-ci s'est rebellée en 1955; depuis lors, elle manifeste ou fait la grève des cours régulièrement dans les lycées et à l'université (...) de même lorsqu'on converse avec de jeunes paysans, nombreux

sont ceux qui semblent affranchis de la religion et qui manifestent leur mécontentement. Le chômage aidant, c'est là une importante force d'opposition qui est prête à se mettre en mouvement (...) c'est pourtant ce régime que le gouvernement français semble cautionner en nommant son nouvel ambassadeur au Maroc et que d'ailleurs, les américains et la BIRD soutiennent en permanence (...). En définitive que peut-on penser de l'avenir de ce pays ? Un hôtelier français établi au Maroc me répondait en ces termes : "Hassan II nous protège, mais si il n'est pas populaire, il subira le sort du roi de Libye il devra céder la place d'ici à quatre ou cinq ans". Cette assimilation à tous les monarques d'Afrique, du Proche Orient et d'Asie qui se font un jour ou l'autre chasser de leur trône nous paraît exacte (...). Si la multitude de petits paysans et de jeunes prennent conscience de la possibilité de changer le triste sort qui est le leur, plus grande chose ne s'opposerait à un puissant bouleversement qui renverserait tout l'ordre établi et en particulier entraînerait une redistribution brutale et une socialisation de l'industrie, car il n'existe pas dans les pays sous-développés de solution intermédiaire entre les régimes décrits ci-dessus et un régime socialiste".

La répression est donc, pour le régime, le seul moyen d'imposer sa légitimité et faire croire à ses seigneurs impérialistes qu'il tient la situation en main et qu'il peut donc bénéficier encore de leur confiance et leur aide pour poursuivre son rôle de gardien de leurs intérêts. Mais les événements ont prouvé que les forces impérialistes ne partagent plus son avis. Elles se sont rendu compte de son incapacité à continuer de défendre leurs intérêts dans cette région stratégique importante de l'Afrique.

Ce n'est plus un secret pour personne que les Etats Unis étaient derrière la première tentative de coup d'Etat en Juillet 1971 dirigée par le général Medbouh et le colonel Ababouh. L'opération a été préparée lors de la visite du général Medbouh aux Etats Unis et la visite de Spiro Agnew au Maroc. L'objectif en était l'élimination d'un régime qui n'est plus capable de maintenir le Maroc dans la zone d'influence impérialiste et le remplacer par un autre capable plus ou

moins d'apaiser la colère des masses envers un régime dont il ne supportent plus l'oppression. A ce sujet, la revue française "Paris-Match" du 21-8-71 écrit : "... aujourd'hui, selon les indications codifiées parmi "les plus hautement vraisemblables", dont plusieurs services de renseignements ou ambassades de l'Ouest, les conjurés loin de se réclamer du pan-arabisme étaient des pro-occidentaux. Ils semblaient vouloir éviter que naisse demain ou après-demain une opération menée par de jeunes lieutenants ou capitaines susceptible de faire basculer le royaume dans le camps adverse et de modifier les rapports stratégiques en méditerranée et jusque sur les rives de l'Atlantique. A en croire ces interprétations, nous nous trouvions par conséquent en présence d'un coup d'Etat du style "colonels grecs" et non du type "capitaines libyens".

Le putsch de Skirat a prouvé que le régime royal a perdu la confiance de l'un de ses plus grands soutiens : les Etats Unis qui cherchent désormais l'instauration d'un régime plus "homogène" et capable de faire face à la situation. Les multiples articles publiés dans "Le Monde" n'ont pas convaincu Hassan II de faire une réelle ouverture à l'opposition afin de lui faire partager la responsabilité de la situation. Les conversations avec l'opposition à peine entamées, il apparaît déjà que Hassan II était peu désireux d'accepter les quelques maigres conditions posées par la Koutlah ( Front ) ce qui a poussé "Jeune Afrique" à écrire ( le 4-3-72 ) "Si nous considérons uniquement l'intérêt de la monarchie, la coopération avec la Koutlah est la moins mauvaise des solutions, car après Shirat le régime est resté faible et la ruse ne suffira pas à changer la situation".

La politique impérialiste est bien connue: dès qu'il apparaît qu'un fantoche ne peut plus servir ses intérêts ( et ils sont nombreux au Maroc ) ils le remplacent. C'est une pratique qui ne provoque chez eux aucune crise de conscience. Les exemples en sont multiples.

Ce désir de changer un régime usé s'est affirmé chez les américains pour la deuxième fois en Août 1972 lors de la deuxième tentative de coup d'Etat. Hassan II a, une fois de plus, fait endosser l'impudente action des militaires aux partis politiques, les accusant d'avoir mené une campagne de presse "diffamante" contre le régime, et de ce fait, d'avoir provoqué l'action des militaires. Comme si c'étaient ces partis qui avaient remis le dossier de la corruption au général Madbouh, et avaient informé le général Oufkir de ce qui se passait au Palais, informations que celui-ci aurait utilisé pour s'attirer l'appui des autres conjurés.

Hassan II a menacé d'exterminer le tiers du peuple marocain pour sauvegarder son trône. C'est une menace que personne ne met en doute. Mais il ya aussi un autre fait dont personne ne doute : c'est que la dernière tentative de coup d'état a coûté cher au régime sur le plan extérieur. D'après une citation du journal syrien "Baath", du 22 Aout 1972, le journal "Le Monde" écrivait : " le "prestige" de Hassan II a reçu un choc terrible à l'étranger, de même qu'à l'intérieur on n'enregistre aucun signe de satisfaction de la part du peuple marocain qui, normalement, aurait dû se réjouir de voir son souverain échapper à un attentat". La prochaine tentative viendra-t-elle du côté français ?

L'isolement du régime ne se limite plus à l'opinion nationale et internationale. Il s'est étendu même à ses alliés impérialistes. Ni les procès passés, ni ceux en cours, ni ceux à venir ne permettront au régime de reconquérir la confiance de ses maîtres, ni de freiner le mécontentement de plus en plus grand du peuple marocain.

## LA TORTURE AU MAROC

### TEMOIGNAGES

( Rapport de Mr. Leclerc à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur la situation au Maroc.)

#### Les tortures

Il est de notoriété publique au Maroc que les services de police usent de la torture; Cela semble être considéré comme une pratique courante;

La police peut agir assez librement puisque la garde à vue est de six jours en matière ordinaire, de douze jours en matière politique et encore la police considère, avec d'ailleurs, semble-t-il, l'accord de la Cour Suprême en matière politique, que la garde à vue peut être illimitée.... avec un conditionnement psychologique sans relâche ( cris déchirants, hurlement venant apparemment de salles de tortures, bruits insolites, privation de sommeil, réveil la nuit, etc...).

#### Expertise médicale

Les militants, lorsqu'ils furent entre les mains de la justice, demandèrent des expertises médicales, qui leur furent refusées, à l'exception de celle qui fut ordonnée sur Anis BALAFREJ. Réalisées quinze jours après les tortures, ces conclusions sont édifiantes. L'expert a constaté: une vésicule hématique de la plante du pied en voie de cicatrisation de la malléole interne du coup de pied

droit avec endolorissement articulaire, une plaie en voie de cicatrisation de la face interne du plateau tibial avec limitation de la flexion de la jambe, endolorissement des vertèbres dorsales D6 et D10 et lombaires L1 et L5 ( ce qui confirme la torture de l'avion), rein droit sensible à la palpitation, troubles urinaires, engourdissement musculaire du bras gauche avec diminution de la force de préhension, fourmillement des mains, érosions cutanées superficielles de l'avant-bras droit et du poignet droit.

### Témoignages

Le passage dans les locaux de la gendarmerie ou de la police est sans aucun doute la phase la plus éprouvante pour toutes les victimes de la répression. Depuis quelques années, des témoignages de militants ont révélé une partie de cette réalité. En fait, les tortures décrites jusqu'ici, les traitements inhumains subis dans les locaux de la police et de la gendarmerie sont systématiquement appliqués pour toutes les affaires. Elles touchent aussi bien des vieillards de 60 à 70 ans que des enfants de 3 à 14 ans. Tout local de la police judiciaire est un centre de tortures. L'appareillage a été simplifié au maximum pour répondre à toutes les éventualités. Ainsi, dans les campagnes par exemple, les personnes arrêtées sont torturées dans les jeeps mêmes de la gendarmerie. Les jeeps sont équipées d'un matériel électrique très simple qui permet au cours même du transport d'obtenir les premiers aveux.

### Forkani:

On m'a enlevé le 17 janvier 1969. Je suis resté sous la garde à vue jusqu'au 2 mars 1970. Le 25 juillet 1970 je me suis présenté auprès du juge d'instruction. C'était la période de la torture dans une cellule noire, affamé sans citer les insultes et les injures. Pendant 107 jours je suis passé par - ( opérations dont 17 j'ai perdu complète-

ment ma conscience. Je ne pouvais pas me tenir debout bien pour un mois et demi. Mes mains sont resté attachées 7 mois (nuit et jour) et 4 mois le bandeau sur mes yeux.

Il éprouve encore des douleurs dans la mâchoire supérieure et inférieure, ainsi que dans l'épaule et le pied gauches. J'ai demandé au médecin à ce qu'il déclare ces blessures mais il a refusé sous prétexte qu'elles n'étaient pas apparentes. De plus, j'ai eu des trous de mémoire à tel point que j'oublie parfois tout.

#### Chaabi:

Chaabi parle longuement des différentes phases de sa détention et les tortures dont il a fait l'objet notamment dans la grotte où il a trouvé CHCUJAR couché dans son sang et dans un état critique.

#### Evelyne Serfaty:

... On m'a attaché les chevilles et les poignets ensemble avec des chiffons et des cordes. On fait passer entre eux une barre de fer que l'on pose entre deux tables (c'est le "Perchoir du perroquet"). On me pose un bandeau sur les yeux, un chiffon sur la bouche. On verse de l'eau sur le chiffon en me disant que si je ne parle pas, on ajoutera du javel à l'eau (c'est l'étouffement).

Je suis toujours sur le "perchoir", mais c'est le supplice de l'électricité, dans les oreilles, dans le sexe, Puis on m'enroule des fils autour des orteils, et ce sont de terribles décharges dans tout le corps.

Un autre supplice: on m'enroule dans une couverture, m'étend sur un banc de bois, attachée avec des cordes, on incline le banc en arrière de façon à ce que la tête touche presque le sol...

Cette fois-ci, on m'attache les chevilles et les poignets à une corde... je tourne et qu'à chaque tour, on m'appuie fortement sur la co-

lonne vertébrale creux des reins. J'ai l'impression que mes vertèbres vont se briser d'un moment à l'autre. (...)

Je me retrouve sur le sol, le dos contre le mur. Mes jambes et mes pieds sont bleus, gonflés énormément. De même que mes mains.

Mais ce n'est pas fini. On m'oblige à me relever, on me frappe sur tout le corps avec une longue barre plate en bois. Un de mes tortionnaires, grand, gros et fort me marche sur les pieds. (...)

Je suis l'objet de pressions morales incessantes. Mes parents sont là, ils sont en bas dans les grottes ( Mon père a 83 ans, ma mère, à moitié aveugle, 79 ans ) est-ce que je n'ai pas pitié d'eux? On m'inculpera de trafic de drogue. Des preuves? - On mettra un sac plein de drogue dans ma voiture avec mes empreintes. Je ferai 5 ou 6 ans de prison. La douceur: "Je te donne ma parole que si tu parles, on te ramène immédiatement chez toi, tu pourras te faire soigner;" Encore des menaces: "On t'enfermera dans un sac et on te jettera à la mer." (...)

Je suis tout au bord d'une falaise, en bas, la mer et les rochers éclairés par la lune. On me dit: "Et maintenant parle, sinon on te jette en bas, on croira à un accident."

Après 9 jours de détention, j'avais le visage et le cou bleus, les jambes et les pieds enflés et également bleus, une profonde blessure à la jambe droite, les avant-bras et la poitrine couverts d'hématomes.

Omar Dahkoun: (étudiant)

Il m'a arraché le bandeau que j'avais sur les yeux et m'a dit: " Regarde-moi bien, je suis Dlimi, le colonel Dlimi. Il y a longtemps que je n'ai pas pratiqué la torture; mais je vais m'y remettre sur toi avec plaisir". Il a lui-même surélevé la barre à laquelle

j'étais suspendu, pieds et poings liés (torture du perroquet), m'a écrasé des bouts de cigarettes sur le corps, puis a témoigné sa satisfaction à mes tortionnaires en les invitant à un banquet en ma présence. J'ai passé 185 heures en tout entre les mains de la police. On m'a mis dans la bouche un chiffon imbibé d'eau de Javel. J'ai eu droit à la "Gégène", "secousses électriques", à la "baignoire", à la "bouteille"..."

Le président l'interrompt quand il veut énumérer toutes les formes de tortures qu'il a subies en disant: "Ce n'est pas le moment des plaidoiries; tu dois répondre par oui ou non à mes questions."

Dr Omar Khattabi (chirurgien):

J'ai signé le PV de la police parce que je n'en pouvais plus de la torture. On m'a même remis un revolver que je pensais être chargé et j'ai essayé vainement de me suicider. J'ai demandé alors à la police de signer une feuille blanche mais on a exigé de moi des déclarations verbales que l'on a enregistrées au magnétophone. D'habitude, quand je pratique une opération chirurgicale, la cicatrisation se fait en une quinzaine de jours: par contre je porte encore des blessures non cicatrisées après deux mois"..."

Omar Benjelloun (avocat)

J'ai été arrêté le 9 mars à Casablanca où j'ai été torturé jusqu'au 22 mars, jour où on m'a transféré à Rabat. La torture a recommencé sans répit. On s'est servi de tous les moyens: on m'a piqué et j'ai dû parler tout en dormant. J'ai subi un jour toute sorte de tortures pendant quatorze heures d'affiliée. Puis on m'a emmené en mer dans une vedette de garde-côtes. On m'a alors fait subir le supplice de la noyade dans la mer à plusieurs reprises "...". Je suis demeuré

quasi aveugle durant une semaine et je n'ai pu marcher pendant quinze jours par suite des coups reçus sur la plante des pieds. Après un mois et demi mes différentes blessures ne sont pas encore cicatrisées "...". Mais je n'en garde rancune envers quiconque car c'est un système qui m'a torturé et non des individus "...".

Ahmed Belcadi ( avocat )

J'ai été arrêté le 17 mars 1973. J'ai été torturé lors de mes interrogatoires qui étaient principalement axés sur mes activités politiques au sein de L'U.N.F.P. et sur mes contacts avec maître Omar Benjelloun... Pour répondre à votre question, monsieur le Président, je ne pense pas qu'il existe une personne qui soit en mesure, dans une telle situation, de se conduire d'une autre façon que la mienne. La police m'a demandé de signer mes déclarations alors que j'étais dans un état physique et sanitaire lamentable. J'ai été torturé à l'eau de Javel, à l'électricité. J'ai connu toute sorte de supplices. Nous étions réduits à l'état d'insectes; nous avions faim, nous étions sales. J'ai eu les yeux bandés et les menottes aux poignets du 17 mars au 7 juin. D'ailleurs, avant de prendre place dans la fourgonnette de la police, on m'a prévenu en me disant: "Belcadi, voici ta tombe"...

Notre détention était marquée par une lourde contrainte morale et physique. Nous n'avions pour toute nourriture que de l'eau chaude avec des lentilles "...".

Abdelaziz Bennani (avocat):

Le 6 juin dernier j'ai fait des déclarations spontanées devant le procureur et j'ai refeté d'emblée tout ce que le P.V. de la police contenait. Je ne vais pas parler des tortures puisque tout le monde l'a fait avant moi, mais je peux faire une remarque: nous avons été

suspendus comme des moutons, seulement le mouton n'est suspendu qu'après avoir été égorgé, alors que nous, nous l'avons été vivants. Il n'y a pas que la torture physique, il y a aussi la torture morale: je suis resté coupé du monde pendant quatre-vingts jours, loin de ma famille, les yeux bandés et les mains liées. J'entendais des cris de douleur poussés par des voix que je reconnaissais"...".

Le 2 avril, on m'a emmené dans une pièce alors que j'étais dans un état indescriptible. J'ai entendu la voix de maître Belcadi qui avait l'air de répéter un disque et devant les menaces de nouvelles tortures j'ai dû dire à la police que tout ce que disait Belcadi était vrai.

Effectivement, dans l'état où je me trouvais, on a accepté de m'emmener chez un médecin: mes yeux étaient toujours bandés et l'auscultation n'avait rien à voir avec une expertise médicale"...".

#### DIFFÉRENTES FORMES DE TORTURE.

##### - Torture dite "perchoir à perroquet":

Les poignets sont attachés, les genoux sont ramenés vers la poitrine, les bras autour des jambes, une barre de fer cylindrique est passée sous les genoux. Le militant est alors suspendu par la barre sur deux supports.

##### - Étouffement à l'eau mélangée de grésil et autres produits toxiques.

L'étouffement à l'eau se déroule généralement lorsque le militant est suspendu en "perchoir à perroquet".

##### - Torture dite de "l'avion":

Même procédé que "perchoir à perroquet", mais en plus, en sens inverse. Les pieds sont attachés et rebattus derrière le dos; une tringle

est passée entre les poignets et les chevilles, puis le corps est suspendu sur des supports. La colonne vertébrale est alors en arc convexe.

Les tortionnaires chargent en outre de plus en plus les supports des objets lourds ou pression des pieds.

- Décharges électriques:

appliquées aux oreilles, aux seins et au sexe.

- Torture du "Pendu":

Le militant monte sur une caisse. On lui rabat les bras derrière le dos. Les poignets sont attachés et reliés à une corde qui descend d'une tringle. La caisse est alors poussée et le corps reste ainsi pendu.

- Brûlure de cigarettes.

- L'asphyxie:

Les mains et les pieds sont attachés. Un chiffon est placé sur le visage. Lorsque le nez est relâché et que le militant peut inspirer, l'eau lui pénètre dans les poumons.

- L'épilage.

- Bastonnades sur la plante des pieds et sur le corps.

- La drogue.

- Les coups de nerf de bœuf et les menaces d'autres tortures.

Ces tortures s'accompagnaient de toutes sortes de menaces de la part des tortionnaires, y compris la menace de liquidation physique.

Elles ont laissé de graves séquelles chez beaucoup de militants: perte de l'ouïe, perte de sensibilité des membres, poignets, chevilles, etc.....

Le pouvoir fantoche entame une nouvelle série de jugements, en présentant 157 militants devant le tribunal militaire de Kénitra, le lundi 25 juin 1973. Ces militants dont la plupart appartiennent à l'Union Nationale des Forces Populaires, sont accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de tentative de renversement du régime.

De son côté, le tribunal criminel de Casablanca, examinera le 31 juillet 1973, le "dossier de Casablanca" portant sur 81 accusés dont 45 sont emprisonnés, 6 en liberté provisoire et une trentaine que l'appareil répressif du pouvoir n'a pu arrêter. Ils sont accusés "d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, de port d'armes et de détention et utilisation d'explosifs". Ils appartiennent à la gauche révolutionnaire dont la revue "Souffles" est le porte-parole.

Par ailleurs, la Cour de cassation entamera ultérieurement la révision de l'affaire de 33 militants, jugés par le tribunal régional de Marrakech qui avait rendu un verdict trop sévère que ces militants ont demandé son pourvoi en cassation.

Tous ces procès reflètent la voie suivie par le pouvoir fantoche et qui reste la dernière forme de démocratie au Maroc ; par conséquent, elle ne sort pas du contexte même de la nature du pouvoir et de son option au service de l'impérialisme.

Nous vous présentons les noms des militants dans les dossiers suivants :

#### I° - LE DOSSIER DE KENITRA

- |  |  |
|--|--|
| 1) Dahkoun Omar (étudiant)                     | 15) Moukhtabar Lahcen ben Med. (super Caïd)                |
| 2) El Mouhtadi ahmed ben Bouchaïb (ouvrier).   | 16) Karam Med. Ben Salah (Avocat).                         |
| 3) Younès Mustapha ben Ahmed.                  | 17) Akdaf Ahmed (ing. statisticien).                       |
| 4) Idriss El Méliani Ahmed (Prof.)             | 18) Bouchoua Ali (tailleur)                                |
| 5) Sabri Ahmed b. Lahcen (ouvrier)             | 19) Charkaoui Ahmed ben Mohamed (directeur de société).    |
| 6) Bourass Med b. Ahmed (ouvrier)              | 20) Ousmouh Ali (ouvrier dans une compagnie d'assurance).  |
| 7) Janah Boujemaâ ben Abderrahman (ouvrier).   | 21) Kaboun Mohamed (Avocat).                               |
| 8) Ahihi Lahcen ben Med (étudiant et tailleur) | 22) Jdaïni Mustapha b. Ali (instituteur).                  |
| 9) Laâli Med b. Bouziane (étudiant en droit)   | 23) Miri Boujemaâ ben Mustapha (ouvrier dans un hôtel)     |
| 10) Ramdani b. Mustapha Hamoudada (professeur) | 24) Melhaoui Mohamed (professeur).                         |
| 11) Sanhaji Abdelmajid (professeur)            | 25) Lahdoudi Benyounès (employé dans un hôpital).          |
| 12) Azghar Med ben Ali (ouvrier à l'O.C.E)     | 26) Mahmoudi Mohamed ben Mohamed employé dans un hôpital). |
| 13) Ziani Ahmed ben Med. (ouvrier)             | 27) Hajicui Mohamed ben Mohamed.                           |
| 14) Marcouane Farji ben Jilali (super Caïd).   | 28) Beléfrouh Ahmed ben Bouia.                             |

- 29) Hajou Haj Hamou (ouvrier).  
30) Ouazzani Ahmed (ouvrier).  
31) Nassri Fadel (directeur d'un lycee à casablanca).  
32) Ikhich Lahcen b.Med (ouvrier).  
33) Ikhich Omar(officier de troupe adjoint à Oujda).  
34) Ibrahim Abdesslam (officier de troupe à Cujda).  
35) Bourassi Larbi ben othmane.  
36) Belkadi Ahmed b.Saïd (Avocat).  
37) Haloui Med.Ben Tayeb (Avocat).  
38) Abdelmoumni Ismael ben Med. (chef de bureau de l'état civil).  
39) Tawfik Idrissi Ahmed (Avocat).  
40) Armiti Ahmed dit "Franco".  
41) Ayoubi Larbi b.Driss(planton).  
42) El Karchaoui Mustapha b.Lahcen (professeur et journaliste).  
43) Bennani Abdelaziz ben Tayeb (Avocat).  
44) Benjeloun Omar b. Med(Avocat).  
45) EL Yazghi Mohamed ben Driss (conseiller juridique).  
46) El Khattabi Omar (chirurgien).  
47) Bouibi Taybi ben Sallam.  
48) El Fallahi Mohamed ben Mohamed (fonctionnaire).  
49) El Ouatik Mohamed(instituteur).  
50) Bikhachi Abdelhafid(réparateur de postes radio).  
51) Idrissi Hassan ben Salah, dit "Nassiri" (chômeur).  
52) Aït Ammi Lahcen ben Abdallah dit "El Haj" (commerçant).  
53) Bourmbarek ben Ahmed, dit "Abdelkader".  
54) Hamadi ben Khadjou (fella).  
55) Améziane Amehrouk (fella).  
56) Lahcen ben Med;b.Khouya(fella)  
57) Akmari Oussidi (fella).  
58) Améziane Ali b.Med. (fella).  
59) Améziane Amhamad (fella).  
60) Mouha b.Ali OUhouhou(tapissier)  
61) Ibrahim b.Saleh Atabi(fella).  
62) Laâjini b.Lahcen (fella).  
63) Laâjini Ali b.Saïd (fella).  
64) Abidi Ali b. Med. (fella).  
65) Akka b.Med.ben Haddou(chômeur).  
66) Améziane Sidi Med.ben Ahmed (fella).  
67) Fanjal Brahim b.El Haj Lahcen (fella).  
68) Fanjal El Haj Lahcen Ben Omar (fella).  
69)Aâssil Mouha b. Med(fella).  
70)Massini abderrahmane(tailleur)  
71)Erzaoui Ibrahim.  
72)Ourissou Mohamed ben Abdelhadi (ouvrier).  
73)Kamar ben Salem (chef de bureau du Crédit agricole à khouribga).  
74)Messaoudi lahcen (cordonnier).  
75)Amahzoun Mouha Oulhaj Alouba (fella).  
76)Amahzoun Hammou (officier de troupe adjoint à El Hajeb).  
77)Amahzoun Bouazza (officier dans les forces auxiliaires).  
78)Raksoun Bassidi.  
79)Arsli El Haj b.Abba (fella).  
80)Kassmi Mohamed ben Lahcen.  
81)Sahil Idriss ben El Haj Med. Ou Haddou (instituteur).  
82)Haya Mohamed b.Zid ( chef de bureau de poste).  
83)Fakouh Ali (Mokhazni à Fès).  
84)Amahrach Houssaine b.Kaïd Driss (officier de troupe adj.-El Hajeb)  
85)Younès Mohamed (instituteur).  
86)Kader Mustapha b.Med.(inst.)  
87)Darini Brahim b.Med. (maçon).  
88)El Habib Belkacem ben Mohamed (instituteur).  
89)Issa Mohamed (fonctionnaire à l'état civil).  
90)Hammou ben Med ben Nassou.  
91)Lachlach Ahmed ben Mohamed ben Bachir(fonctionnaire).  
92)Zaïdi Brahim b.Med. (maçon).  
93)Marzouki Med.(garçon de café).  
94)Ouazzan Hammou (Mokhazni).  
95)Ouazzan ben Kacen (Mokhazni).  
96)Ksisser Amer (Mokhazni).  
97)Addi chan Laâraj (fella).  
98)Saïd Ouahcen Oukhouya (fella)  
99)Ali Ouzaid Ousakounti.  
100)Akka Sakkou ben Hammou(fella)  
101)Abdellah ben Mohamed b.Ahmed ben Bakhzour (chômeur).  
102)Taghchicht Lahcen ben Med.ben Lahcen (Mokadden à Safi).  
103)Mouha Ou Mouh Naït Rabi (fella).  
104)Danmane Saïd b.Lahcen ben Abd-elmalek.  
105)Beichakouk Mohamed b.Abdelkader  
106)Aït Zaïd Lahcen (maçon).  
107)Aït Zaïd Omar (fquih).  
108)Sidi Bassou Ahmed anaba ali (fella).

- 109) Fakhr eddine Mohamed, dit "bou-  
tmazought" (fella).  
110) Etourki Addi ben Madani ben  
Lahcen (ouvrier).  
111) Dani Assou Oussakou (berger).  
112) Berkaoui moubarak ben ali  
(fella).  
113) Magha oua hassaine ou saghou  
(maçon).  
114) Ali Mouha Ouahssaine ou saghou  
(fella).  
115) Mouha Ou Mouh Ou Mouha Ouassal  
(fella).  
116) Ali Ou Hamad Ouazda (fella).  
117) Assou Ouahmad Ouuali Ajrari  
(fella).  
118) Haddou Ou Mouha Oualassal  
(fella).  
119) Maâzouz Ahmed dit "Khanafrou"  
120) Kabiri Mohamed Ben Idriss  
(commerçant).  
121) Bouchama Mohamed (maçon).  
122) Marouch Mohamed ben Mohamed.  
123) Admi Miloud (conducteur).  
124) Moumni Mustapha (fella).  
125) Bouabdellah Rabah.  
126) Jaouani Abdellah ben Omar  
(journalier).  
127) Bouabdellah Abdelghani (fella).  
128) Ahmed Miloud (ouvrier).  
129) Azam Loukili Ahmed (journalier).  
130) Azam Abdenbi (fella).  
131) Bouabdellah Bimoun (fella).  
132) Azam Ahmed ben Abdellah (fella).  
133) Dkhissi Mohamed (fella).  
134) Azam Moussa b. Mahjoub (fella).  
135) Moumni Brahim b. Med (fella).  
136) Azam ben Med. Ben Abdennebi  
(fella).  
137) Bouabdellah Moussa ben Ali  
(fella).  
138) BouEd Allah Ahmed ben El Arbi  
(fella).  
139) Mohamed ben Ahmed ben Mustapha  
dit "Bouzghoud" Med. (fella).  
140) Mohamed ben Ahmed ben Mustapha  
dit "Bouzghoud" (balayeur).  
141) Bakhti Ahmed ben Abdellah  
(vendeur des 4 saisons).  
142) Bounala Boumédienne (fella).  
143) Bakhti Abdellah ben Chérif  
(fella).  
144) Bakhti Lahcen ben Abdellah  
(fella).  
145) Azzaoui Abdelkrim ben Abdellah  
(fella).  
146) El Jabri Med. ben Boujamaâ  
(gardien).  
147) Alaoui Ali ben bachir (fella).  
148) Touhami Med ben Abdesselam  
(commerçant).  
149) Bouabdellah Saïd ben Mohamed  
(commerçant).  
150) Bouabdellah Souheil b. Mohamed  
(commerçant).  
151) Habchi Mohamed ben Aâmour  
(vendeur des 4 saisons).  
152) Ali Ouahmed Ouzada.  
153) Zaouachi Mohamed (commerçant).  
154) Azam Belkhir ben Ahmed.  
155) Mohamed Tamsamani (ingénieur).  
156) Azam Kouider.  
157) El Jabri Mohamed ben Mohamed  
ben Boujemaâ.

LE DOSSIER DE CASABLANCA

II

-24-

GROUPE I

- 1) Anis Balafraï b. El Hadj Ahmed.
- 2) El Bonabidi Med. b. Abdouahmane.
- 3) Tawfig belcaïd b. Abdellah.
- 4) El Khalii Mustapha b. Bouchaïb.

- 41) El Yaàcoubi Ahmed B. El Houssine.
- 42) El Hichi Med. B. Abdessalam.
- 43) Abdelaziz Adabi B. Med.
- 44) Abdelaziz Mnabhi B. Abdellah.
- 45) Omâr Khalili B. Tilali.
- 46) Med Kanad B. Tayeb.
- 47) Faïl Bonchaïb.
- 48) Mzini Med.
- 49) Lahbabi Abdelatif.
- 50) Moussami Tahar.

GROUPE II

- 1) Harzani Ahmed b. Ahmid.
- 2) Sidon Simon.
- 3) Dahkaouini Abdelatif b. Med.
- 4) El Bardouzi Med. b. Lahceu.
- 5) Zroua Hamid b; Ahmed.
- 6) Nadim Abdejahl b. Med.
- 7) Bari Med. b. Moubarak.
- 8) Rahmouni Med, b; Touhami.
- 9) Mahououb Med. b. Tahar.
- 10) Tarfaoui Med. b. Med. Fadel.
- 11) Fatima b. Abdelkader b. Ahmed.
- 12) Boudaka Med. B. Moussa.
- 13) El Fakani Abdelfatah B. Abdelkader.
- 14) El Mouadin Abdouahmane B. Med.
- 15) Diouzi Abdelhaï B. Ahmed.
- 16) Laabi Mo. B. Hammoud.
- 17) Jamal Belakhadar B. Abdelhamid.
- 18) Laâbi Abdelatif B. Driss.
- 19) El Moudaraj Abdeljahil B. Ahmed.
- 20) Cheâbi Med. B. Ahmed.
- 21) Bouabid Mamdouh B. Abdellah.
- 22) Mansouri Moukhatar B. Lahcen.
- 23) Amine Abdelhamid B. Med.
- 24) Moussaori Med. B. Dahhou.
- 25) Med. B. Majdoub B. Abdelouahaid.

- 51) Talbi Med.
- 52) Hamama Med.
- 53) El Kabir Abdessamad.
- 54) Belkahi Abdelouahad.
- 55) Madaraj Mustapha.
- 56) El Maddad.
- 57) Serifi.
- 58) Salaheddine.
- 59) El Badhi.
- 60) Charif.
- 61) Mehjoubi.
- 62) Mustapha dit "Wahbi".
- 63) El Yaâfani med. Chakni.
- 64) Benaïm Raymond.
- 65) Sarfati Abraham.
- 66) Mouchtari dit "Youssef".
- 67) Mausouri dit "Ahmed".
- 68) Zarcual Abdelatif.
- 69) Moukhatar Abdelkader dit "Jilabi".
- 70) Boudardara.

GROUPE III

- 26) Skali Med. B. Tahar.
- 27) Fakir Ali B. Ahmed.
- 28) Kamal Hobid B. Med.
- 29) Saline Radouane B. Bouchaïb.
- 30) Idriss Houssaïne B. Abdellah.
- 31) Benziane Med. B. Laïbi.
- 32) Lahcen Zakri B. Med.
- 33) Abderrazak Hlal B. Med.
- 34) El Arcoussi Ismaël B. Med.
- 35) Med. Hsaïne B. Salah.
- 36) Farissi Mustapha B. Ahmed.
- 37) Hamdaoui Ahmed B. Abdesslam.
- 38) Kasmi Abdelkader B. Bahhou.
- 39) Bencacem Lazaâr B. Med.
- 40) Lahmar Abderrahmane B. Hadj Moukhtar.

- 1) Amimi Jilali B. Halibi.
- 2) Med. Fathi B. Miloud.
- 3) Hossan El Fahmi B. Mimoun.
- 4) Ali Nouri B. Bendaoud.

GROUPE IV

- 1) Adelatif El Falak B. Med.

### III-Le DOSSIER DE MARRAKECH

- 1) Othmane Boujemaâ
- 2) Housseune Abdeljabar
- 3) Harzni Abdellah
- 4) Kourak Abbas
- 5) Manidoum
- 6) Touji Houssaine
- 7) Boulaflafet Hsaine
- 8) Mahfoud Hassane ben Ahmed
- 9) Karam Abdelkhalek b. Mbarek
- 10) Chaïb Abbas
- 11) Rkiz Ahmed
- 12) Annan Abdessadek
- 13) Al Idrissi
- 14) Jacuhari Nourredine
- 15) Raï Boujemaâ
- 16) Bouhsini Mohamed
- 17) Ibn Rajeb
- 18) Belghiti Malika
- 19) Aït Brahim Lahcen Barhim
- 20) Bouhou El houssaïne
- 21) Larbi Asri Bouakta
- 22) Aït ghazou Mahjoub
- 23) Bouchrit
- 24) Khiari Touhami
- 25) Dakkak Abdelghani
- 26) Alaoui Belghiti Mustapha
- 27) Karam El Hassan
- 28) Chacui Hassan
- 29) Hamdissi
- 30) Mahfoud Brahim
- 31) Meliani Zaoui
- 32) Ibn Yadar Lahcen.

### IV-LES DETENUS DE CASABLANCA

En ce qui concerne les militants détenus dans la prison civile à Casablanca et qui sont au nombre de 36, nous publions ci-dessous les noms qui nous sont parvenus en attendant la liste complète :

- 1) Belekbir Abdessamad (professeur)
- 2) Bribri Mustapha (professeur)
- 3) Nassri Omar (professeur)
- 4) Samhri Mohamed (professeur)
- 5) Hamri Mohamed Abazid (instituteur)
- 6) Tijarti Mohamed (professeur)
- 7) Hajjami Abdelhafid (professeur).